



Droit Au Logement



<http://www.droitaulogement.org>

Facebook : DAL – Droit Au Logement – Twitter : @federational

COMMUNIQUE

Paris, le 12 mars 2020 - 10h

Coronavirus et logement : des mesures exceptionnelles et de bon sens s'imposent pour gagner la guerre !

Tandis que l'épidémie gagne du terrain, le chef de l'État doit se prononcer ce soir. Il doit être instauré des mesures d'urgence pour le logement, car l'absence ou de très mauvaises conditions de logement que connaissent des personnes vulnérables, souvent en mauvaise santé, les exposent à l'épidémie et renforcent sa propagation.

Des mesures exceptionnelles et de bon sens doivent donc être mises en oeuvre, sans hésiter, ni protéger des intérêts particuliers, afin de gagner la guerre contre le coronavirus.

- **Moratoire sur les expulsions** : En France, dès le 1er avril les expulsions reprennent, 135 000 jugements d'expulsion ont été prononcé en 2018. Pourquoi demander à la population de rester à la maison si on continue à mettre à la rue les personnes en difficulté ?

- **Réquisition des logements vacants et des locaux loués en Airbnb & Co, et maintien des CHU** : La France compte 4 procédures de réquisition et 3,1 millions de logements vacants, dont 114 000 à Paris, 304 000 en Île-de-France (hors résidence secondaire), pour les sans-logis, et les habitants de taudis ou en surpeuplement, situation qui favorise la propagation du virus : relogement en HLM ou dans des locaux réquisitionnés.

- **Moratoire sur la baisse des APL (contemporanéisation), et les impayés de loyers et de traites** (établi à partir du taux d'effort et du revenu de chaque ménage) : il s'agit de ne pas accroître le nombre d'expulsions, car beaucoup de ménages vont connaître une baisse brutale de leur revenus. Les locataires et les accédants à la propriété modestes ne doivent être les seuls à supporter la charge de la guerre au coronavirus !

- **Moratoire sur les coupures d'énergie et d'eau** (qui reprennent le 1er Avril) pour des raisons évidentes de protection des personnes fragiles et de barrage à la propagation du virus.

Pouvoirs des Maires :

Si le gouvernement refuse de prendre ces mesures vitales, les Maires, en vertu de leurs pouvoirs de police, peuvent **prendre des arrêtés de réquisition, des arrêtés anti expulsions, et des arrêtés contre les coupures d'eau et d'énergie ou pour leur rétablissement**. Ces sujets, quasiment absents des débats électoraux, doivent être mis sur la table.

Si besoin, nous sommes prêts à agir dans les prochains jours sur ces sujets (réquisition, expulsions, fermeture des CHU, loyers chers...)

En France, le 1er avril, sonne la fin de la trêve hivernale des expulsions, des coupures d'énergie, des hébergements d'hiver, ainsi que la mise en oeuvre d'une nouvelle baisse des APL.

**28 mars 2020, Manifs dans 21 pays d'Europe et près d'une centaine de villes :
Contre les expulsions, le logement cher, la spéculation, et pour le droit à un logement décent et stable pour tous.**